



Cours annuel francophone de Droit de l'apatridie et de la nationalité en Afrique

Yaoundé, du 30 novembre – 04 décembre 2020

Note Conceptuelle et Appel à candidature pour les apprenants¹

1 – Contexte et justification

L'apatridie est la situation d'une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation². Les principales causes de l'apatridie sont l'absence d'enregistrement et de documentation des naissances, les lacunes dans les lois sur la nationalité, la privation arbitraire de nationalité, les successions d'Etat, les pratiques administratives restrictives, par exemple en matière de délivrance de documents prouvant la nationalité. En outre, l'apatridie peut être créée par les migrations qui à leur tour peuvent déboucher sur des situations d'apatridie.

Les personnes apatrides sont exposées à des violations graves de leurs droits fondamentaux. Elles sont souvent incapables d'obtenir des documents d'identité ou de voyage et peuvent donc se voir refuser l'accès aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation. Elles peuvent rencontrer d'importantes difficultés à obtenir un emploi, à participer à la vie publique et à exercer leur liberté de mouvement. Elles sont également exposées au risque d'être détenues pour des raisons liées à leur statut juridique ou à la légalité de leur présence sur le territoire.

Dans l'optique d'éradiquer le phénomène, l'Assemblée Générale des Nations Unies a confié au HCR le Mandat de conduire les efforts au niveau mondial contre l'apatridie, en soutenant l'identification et la protection des populations et des personnes apatrides, ainsi que la promotion des efforts pour prévenir et réduire l'apatridie.

Ainsi en 2014, le HCR a lancé une campagne mondiale d'éradication de l'apatridie, la Campagne #J'Existe, qui ambitionne de mettre fin à l'apatridie ou de la faire réduire significativement dans le monde à l'horizon

¹ Voir page 4 du présent document pour les adresses de soumission de la candidature.

² Article 1, Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

2024. Dans le cadre de cette campagne mondiale, un Plan d'Action Global 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie a été adopté, sous l'égide du HCR. Diverses régions du monde ont adopté un Plan de lutte contre l'apatridie, dans le sillage du Plan d'Action Mondial mentionné ci-dessus. Dans l'espace CEDEAO, la Déclaration d'Abidjan des Chefs d'Etat de la CEDEAO contre l'apatridie en Afrique de l'Ouest en 2015 a abouti à l'adoption en 2017 du *Plan d'Action de Banjul* pour l'éradication de l'Apatridie en Afrique de l'Ouest. Dix des quinze Etats de la CEDEAO ont ensuite adopté chacun un Plan d'action National contre l'apatridie et l'adoption de plans d'actions nationaux est en cours dans les autres Etats de la CEDEAO.

En Afrique centrale, sous l'égide de la CEMAC et avec le soutien du HCR, les experts gouvernementaux ont adopté en 2018 l'*Initiative de N'Djamena* pour l'éradication de l'apatridie en Afrique centrale et les démarches en vue de l'adoption de plans d'action nationaux sont en cours au Cameroun, en RCA et dans d'autres Etats, à des niveaux d'avancement variables.

En dépit des engagements politiques en matière de protection des droits des personnes apatrides, seule la Cote d'Ivoire a instauré une Procédure de Détermination de l'Apatridie (PDA) en septembre 2020. Il s'agit de procédures à travers lesquelles une personne sans nationalité reconnue peut accéder aux droits reconnus aux personnes apatrides, en attendant qu'une solution durable puisse être trouvée à sa situation. Pour y remédier et conformément à l'action 6 du Plan d'Action Global³ la mise sur pieds de Procédures de Détermination de l'Apatridie est prévue dans de nombreux Plans d'Actions Nationaux adoptés ou en cours d'adoption par les États membres de la CEDEAO ou de la CEMAC. Une dizaine de pays de la CEMAC et de la CEDEAO ont formellement entrepris d'adopter de telles procédures, y compris pour donner suite à un engagement spécifique pris en ce sens, lors du Segment Mondial de Haut Niveau sur l'apatridie tenu à Genève en octobre 2019. De telles procédures auront le mérite d'organiser de manière systématique l'accès des personnes apatrides aux droits qui leur sont reconnus notamment par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée à leur situation.

Par ailleurs, le Segment Mondial de Haut Niveau, qui a eu lieu à Genève le 07 octobre 2019 à l'occasion de la réunion du *Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire* du HCR (ExCom), a offert une importante occasion, à la fois d'évaluer les acquis au sein des États à ce jour, et de redoubler les efforts dans la lutte contre l'apatridie dans le monde. En marquant ainsi l'étape de mi-parcours de la Campagne #J'Existe, le Segment Mondial de Haut Niveau a permis aux États, aux organisations internationales et régionale et aux acteurs de la Société Civile à travers le monde de prendre plus de trois cents (300) engagements concrets assortis de délais précis, pour faire reculer l'apatridie, conformément aux objectifs du Plan d'Action Global. Les Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale de même que la CEDEAO et la CEMAC ont pris part à cet évènement important et pris des engagements spécifiques contre l'apatridie.

³ L'Action 6 du Plan d'Action Mondial contre l'apatridie engage les Etats à : « *Accorder le statut de protection aux migrants apatrides et faciliter leur naturalisation* ».

L'un des axes clé de la lutte contre l'apatridie dans le monde est l'amélioration de l'état des connaissances sur ce sujet qui reste insuffisamment exploré, dans une large mesure. L'introduction d'enseignements sur l'apatridie et le droit à la nationalité participe des actions visant à révéler davantage l'apatridie comme un problème de Droits Humains, en vue d'y apporter des solutions. Les rares enseignements disponibles sur le sujet dans le monde sont généralement dispensés en anglais et le présent Cours se veut le cours de référence en français sur ce sujet, sur le continent et au-delà.

Le Cours francophone de Droit de l'apatridie et de la nationalité est conjointement organisé par le HCR et l'Université Catholique d'Afrique Centrale/Institut Catholique de Yaoundé (UCAC/ICY). La formation est interdisciplinaire et s'articule autour des thématiques suivantes : **(i) Enjeux, causes et conséquences de l'apatridie ; (ii) Anthropologie, environnement, nationalité et apatridie ; (iii) HCR et la lutte contre l'apatridie ; (iv) Identification et protection des personnes apatrides ; (v) Prévention de l'apatridie ; (vi) Etat civil et apatridie.**

Les apprenants sont des praticiens dans le domaine de l'état civil, des personnels des services consulaires, des professionnels des métiers de la justice, des enseignants du supérieur, des doctorants et chercheurs intéressés par les questions d'apatridie, des parlementaires, des personnels affectés à la détermination de l'apatridie, des cadres du secteur publique, des organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, des ONGs locales exerçant dans le domaine de l'apatridie ou de la nationalité etc. La formation accueille trente-cinq apprenant(e)s et s'étend sur cinq (5) jours consécutifs. L'édition 2020 se tiendra en visioconférence, en raison des fortes contraintes que la pandémie du COVID-19 fait peser sur les voyages et les regroupements à travers le monde.

2 – Objectifs de l'Université d'été francophone du droit de l'apatridie et de la nationalité

Le HCR, en collaboration avec l'UCAC/ICY souhaite institutionnaliser le *Cours francophone de Droit de l'apatridie et de la nationalité*. Dans l'optique de favoriser et de faciliter le partage de connaissances et d'expériences sur la problématique de l'apatridie, ses enjeux et ses conséquences, ce Cours vise un double objectif.

D'une part, il ambitionne de devenir la formation en langue française de référence sur l'apatridie pour les professionnels, les chercheurs et les doctorants francophones venant principalement de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et du monde francophone en général, œuvrant dans les domaines de l'état civil, de l'identité, du Droit de la nationalité et de la citoyenneté, du Droit Privé international et du Droit International Public, entre autres.

D'autre part, cette initiative vise l'excellence dans l'amélioration des performances des acteurs étatiques et de ceux des Organisations régionales et sous-régionales pertinentes, des organisations de la société civile, des enseignants, des chercheurs, des institutions et des structures communautaires, nationales et locales en matière de prévention de l'apatridie et de protection des personnes apatrides.

4- Dates et lieu

L'édition 2020 du Cours francophones de Droit de l'apatridie et de la nationalité sera organisée par visioconférence du **30 novembre au 04 décembre, en collaboration avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale/Institut Catholique de Yaoundé**, Campus d'Ekounou.

5- Les arrangements administratifs et logistiques

Le HCR prendra en charge les dépenses relatives à l'accès des participants au cours, à travers internet et mettra à la disposition des participants un kit de formation incluant un forfait un kit d'accès internet.

6- Candidature et sélection des participants

Les personnes désireuses de prendre part à cette formation au titre d'apprenants devront s'assurer qu'elles disposent d'un ordinateur ou à défaut d'un téléphone intelligent (*smartphone*), ou d'une mobile multifonction. Elles devront envoyer leur dossier de candidature (CV et lettre de motivation) simultanément aux 03 adresses suivantes :

HCR : kuate@unhcr.org et akakpo@unhcr.org

Formation Continue UCAC/ICY : dfcucac@gmail.com

- Date limite de réception des candidatures : **16 octobre 2020 à 18h TU**
- Dépouillement des dossiers : **20 octobre 2020**
- Information aux candidats retenus : **22 octobre 2019**
- Mise à disposition du kit de formation et du kit d'accès internet : **23 novembre au plus tard**
- Tests d'accès a la plateforme en ligne avec les apprenants retenus : **25 novembre 2019.**

Le HCR et l'UCAC/ICY procéderont à la sélection des candidats en veillant au respect de la parité autant que possible. Les candidatures encouragées sont celles de responsables œuvrant dans les domaines de l'état civil, de l'enseignement, de la recherche, de la Justice, de l'emi-immigration, des services consulaires, des doctorants etc.

16 Septembre 2020